

SAINT-MARTIN-D'HERES

MA VILLE ÉCOLO

EN 2014 SMH2014.FR

LE PROGRAMME ÉCOLOGISTE

AUX MUNICIPALES

1.	Des caps ambitieux	3
2.	Urbanisme, habitat	4
2.1.	Urbanisme	4
2.2.	Habitat :	4
2.3.	Neyrpic :	4
2.4.	Protection espace agricole et naturels :	5
3.	Déplacements :	5
3.1.	Apaiser les circulations.....	5
3.2.	Bus :	6
4.	Énergie, Air, Eau, Déchets.....	6
4.1.	EAU.....	7
4.2.	Plan climat :	7
4.3.	Déchets :	7
5.	Culture, Sports	8
5.1.	La Culture de Tous.....	8
5.2.	Sport :	9
6.	Éducation - Enfance, Jeunesse.....	10
6.1.	Petite enfance :	10
6.2.	Rythmes scolaires :	10
6.3.	Jeunesse :	11
7.	Activité Économique, Emploi, Université	11
7.1.	Surfaces commerciales :	11
7.2.	Emploi :	11
7.3.	Politique numérique :	12
8.	Santé, Personnes âgées, Habitat, Aide Sociale, Handicap.....	12
8.1.	Antenne mobile :	12
8.2.	Cantines :	12
8.3.	Handicap :	12
8.4.	Politique Sociale.....	13
8.5.	Personnes âgées :	13
9.	Démocratie et Lien Social, Communication.....	13
9.1.	Démocratie participative :	13
9.2.	Communication :	14
9.3.	Tranquillité Publique.....	14
10.	Finances, Personnel, Fonctionnement Municipal	14
10.1.	Finances :	14
10.2.	La Municipalité :	15
10.3.	Participation citoyenne :	15
10.4.	Le Personnel :	15
11.	La Metro	16

1. Des caps ambitieux

Depuis 68 ans la Ville de St Martin d'Hères est dirigée par le même parti politique, dans le même esprit, et les mêmes méthodes hégémoniques et sans partage. La démocratie locale est ankylosée, souvent sacrifiée au profit des proches, installée dans le clientélisme. Cela ne peut plus durer ! Six années supplémentaires ne permettront pas aux sortants de réaliser ce qu'ils n'ont pas su ou voulu faire jusqu'à présent. Il est temps de tourner St Martin d'Hères vers son avenir ! **Celles et ceux qui accèderont aux responsabilités devront fixer des caps ambitieux.**

Une ville solidaire :

Les besoins de proximité et de bien-être des habitants doivent être entendus et pris en compte. Toutes les actions de la municipalité doivent être assises sur une implication des habitants et leurs associations

Une ville vivante :

Notre ville doit retrouver ses quartiers, se donner ensemble une identité martinéroise dynamique, Elle doit écouter et faire confiance à tous ses citoyens, quels que soient leur âge ou leurs compétences, et de mettre en valeur toutes leurs initiatives.

Une ville ouverte :

Pour s'ouvrir il est indispensable de travailler les questions du quotidien dans la commune, mais aussi à l'échelle intercommunale, voire régionale, coopérer aux échanges au niveau international, en priorité pour les jeunes et considérer le campus comme un atout, un quartier à part entière.

...une ville où il fait bon vivre,

Dans les villes qu'ils gèrent avec d'autres, les écologistes savent construire un projet urbain cohérent et des services publics audacieux : rénovation des équipements, logement social économe, soutien à la jeunesse, centres de santé, politique énergie-climat, transports publics efficaces, services de l'eau, tranquillité publique, écoquartier, haute exigence démocratique et lutte contre la corruption pour une gestion saine de l'argent public...

Face aux crises, pas de découragement, ni de capitulation ! Nous devons tous nous mobiliser pour la reconquête de la vie publique et la libération des énergies citoyennes, pour le renouveau souhaitée et espérée pour notre ville et sa région.

Nous appelons solennellement à la création, pour une majorité porteuse d'alternative pour St Martin d'Hères, d'un large rassemblement de tous les citoyens qui veulent reprendre en main leur destin et celui de la ville.

Construisons l'équipe écologiste et citoyenne pour St Martin d'Hères

rejoignez-nous : @ smh.2014@orange.fr,  smh2014,  @smh2014

2. Urbanisme, habitat

2.1. Urbanisme



Répondre aux très nombreuses demandes de logements des jeunes et des familles c'est définir une densité « désirable » qui corresponde à un cadre de vie de agréable. C'est s'engager à :

- Revoir le PLU avec l'ambition de donner une identité et une cohérence à la ville. Supprimer l'effet de coupure de la rocade-voie-ferrée et de Péri. Faire une passerelle Neyrpic/Campus. Introduire des exigences sur la construction bioclimatique, sur la trame verte et bleue, pour respecter le plan climat de la Métro signé par la ville.

- Réfléchir l'urbanisme ensemble, quartier par quartier, pour aller vers une densification qui intègre la mutualisation de l'habitat (participatif, coopératif, co-locatif, intergénérationnel), des locaux municipaux (salles, écoles), des transports (Citilib) et des loisirs, une densification réservant des espaces publics (places, parcs, jardins, trottoirs,..), qui soient des lieux de rencontre, où chacun ait sa place

- Concevoir un traitement des «vides, des espaces extérieurs, publics ou privés, qui atténue l'impression de densité. Places, promenades, jardins,

rues, venelles, ... constituent l'armature qui assure les continuités urbaines avec l'environnement existant. Une circulation tranquille à l'intérieur des quartiers est à privilégier pour desservir les équipements publics à commencer par établissements scolaires

- Porter attention aux prolongements des logements : patio, terrasse, rez-de-jardin, loggias végétalisées, ... participe alors au sentiment de confort et de polyvalence de l'habitat.

- Intégrer une présence de la nature dans la ville, avec l'agriculture urbaine, les jardins partagés, des espaces extérieurs et intérieurs aménagés pour se rencontrer aisément entre personnes de tous âges et dans chaque quartier. Et puis peut-être aussi des espaces non aménagés pour laisser fonctionner l'imagination des habitants de tous âges

2.2. Habitat :

- Promouvoir une charte d'habitat durable soutenant la qualité du cadre de vie, la mixité fonctionnelle et sociale, l'accessibilité et la mobilité douce, la diminution de l'impact environnemental, la maîtrise des prix
- Favoriser les coopératives d'habitants, ainsi que tous les projets qui portent un logement non-spéculatif ou une réappropriation de la ville par les habitants.
- Ouvrir dans chaque quartier une "maison des habitants", qui aura aussi la vocation de salle festive familiale (de différentes tailles suivant les quartiers), gérée par des associations ou un service municipal.
- Prendre toute sa part non seulement à l'hébergement des gens du voyage, mais également à l'hébergement d'urgence, inexistant à SMH hors le dispositif hivernal.

2.3. Neyrpic :

Cet espace stratégique doit servir de levier pour l'aménagement de l'avenue Gabriel Péri, pour accentuer le lien physique avec le Campus, et le lien social avec les autres quartiers de la commune, apaiser la circulation, en laissant une plus grande place aux piétons et vélos (Zone 10) et réduire l'agressivité de la publicité marchande.

Le projet d'aménagement de ces 40 hectares doit être complètement repris autour de 3 axes, en articulation étroite avec l'opération campus :

- **Emploi et innovation** : un quart de la surface doit être dédié à cet axe: les entreprises innovantes en matière de construction numérique- bâtiment durable - formation, info énergie et matériaux, installateurs, architectes et bureaux d'études,... - avec les services de proximité que cela nécessite (salles de réunion,



restauration, crèche, documentation,...) dans des bâtiments montrant eux-mêmes l'exemple de techniques efficaces, simples et reproductibles.

- **Animation et lien social** autour d'une maison d'associations avec EVE, une auberge de jeunesse, Mon Ciné, des arts de rue,... avec des commerces de proximité et des espaces citoyens (ateliers et lieux de rencontre autogérés par les habitants, espaces verts et eaux...),
- **Équipements publics** : une mairie digne d'une ville de 35 000 habitants accueillant plus de 50.000 universitaires, des équipements sportifs (piscine)

Cet espace doit servir de levier pour l'aménagement de l'avenue Gabriel Péri. : accentuer le lien physique avec le Campus, et le lien social dans la commune, apaiser la circulation, permettre une pratique aux piétons et vélos, et réduire l'agressivité de la publicité marchande.

2.4. Protection espace agricole et naturels :

Aménager les cheminements vers le Murier avec quelques bancs pour permettre des pauses aux personnes moins alertes ou accompagnées d'enfants

Favoriser de nouveaux projets agricoles, notamment sur les terrains « Guichard » afin de participer à la production agricole alimentaire nécessaire à la ville

3. Déplacements :

3.1. Apaiser les circulations

Porter un autre regard sur notre ville, ses rues, ses places, ses parcs, son réseau de transports, ses interfaces, ses habitants, car 25 % des ménages n'ont pas de voiture. Est-ce une ville hospitalière pour la marche ? Pour les familles et les anciens ?

Mettre au centre des propositions l'enjeu des déplacements quotidiens de courtes distances (travail, école, activités...) ; aménagements cyclables et piétons des grands axes (Croizat, Langevin, Sémard, Cachin), mais aussi dans et entre les quartiers

Assurer la continuité des pistes cyclables dans la ville, en priorité pour accéder aux équipements publics, et développer une piste cyclable le long de la voie ferrée jusqu'à la gare de Gières.



Multiplier les zones apaisées : signalisations, perméabilités autorisées aux vélos en double sens, arceaux près des commerces... ; contraintes autour des écoles voire d'autres secteurs ; respect des règles, stationnement et de vitesse ; favoriser l'entretien (atelier service vélo) . (

Sécuriser ou créer des raccourcis à travers les quartiers réservés aux modes doux (piétons, PMR, vélos), si besoin, en acquérant des bandes de terrain privé.

Installer des consignes collectives de vélos en pieds d'immeubles, dans les zones de logement n'en contenant pas, ou pas suffisamment

Favoriser la rotation des stationnements automobiles et réduire l'emprise du stationnement privé sur la voie publique ou les trottoirs

Augmenter le nombre de places Citelib et prendre des abonnements pour les services municipaux, voire le personnel.

3.2. Bus :

Le SMTC vient de proposer un nouveau plan de transport en commun pour 2015.

Ce plan organise plus clairement le réseau selon les cadences et concrétise des transversales .

Ce plan vise à mieux capter les usagers à long trajet qui ont besoin de transports ayant un cadencement et une rapidité plus forte. Il se fait au détriment du « cabotage ¹» et au seul profit de la ville Centre.

Ainsi les utilisateurs martinérois devront prendre une correspondance pour se déplacer dans la ville. Pour la 23, pour aller à la gare sur 34. Ils perdront le noctibus sur la 33.

Il faudra reprendre les négociations avec le SMTC et exiger des concertations qui soient réelles

4. Énergie, Air, Eau, Déchets

S'inscrire dans la transition énergétique, c'est développer toutes les initiatives possibles qui permettent de réduire la facture énergétique des particuliers et des services publics, favorise la création d'emplois en développant des nouvelles qualifications durables, apporte du mieux vivre tout en réduisant notre consommation de ressources naturels et favorise la paix.

Les actions entreprises par la Ville pour maîtriser ses dépenses énergétiques, ne doivent pas concerner son seul patrimoine et son fonctionnement interne, mais également s'intéresser à l'ensemble des consommations d'énergie sur le territoire de la commune, y compris le Campus. Pour cela, la Ville s'inscrira dans la démarche "Territoires à Énergie Positive" lancée par la Région Rhône-Alpes et l'Ademe.

Nous développerons la sobriété par la suppression des gaspillages dans les bâtiments communaux

- l'arrêt du fonctionnement des équipements dans les locaux et bâtiments inoccupés (programmation des éclairages, ventilations, etc...)
- le respect des températures réglementaires : pas plus de 19 °C en hiver, pas de climatisation en-dessous de 26 °C en été
- la suppression des éclairages architectoniques inutiles
- l'encouragement des modes de déplacements doux pour le personnel communal, mais aussi pour l'ensemble des Martinérois, et une limitation de la place de la voiture
- Les actions entreprises par la Ville pour maîtriser ses dépenses énergétiques, ne doivent pas concerner son seul patrimoine et son fonctionnement interne, mais également s'intéresser à l'ensemble des consommations d'énergie sur le territoire de la commune, y compris le Campus. Pour cela, la Ville s'inscrira dans la démarche "Territoires à Énergie Positive" lancée par la Région Rhône-Alpes et l'Ademe.

Élaboration d'un programme de réhabilitation énergétique du parc communal, en ciblant en priorité les bâtiments les plus consommateurs : au-delà des 20 audits en cours, il faut passer à une planification de travaux, avec des objectifs ambitieux comme la moquette solaire pour la piscine.

Participer à la création d'une **SEM «Énergies POSIT'IF»** active dans deux domaines : tiers financement de la rénovation thermique des bâtiments et développement des énergies renouvelables. Le capital initial sera apporté par des syndicats d'énergie et des collectivités locales (Metro, région, ...). La Ville pourrait commencer par rentrer dans la « SPL Efficacité Énergétique Rhône Alpes », et serait ainsi la première ville de l'Isère à en faire partie

Encourager les **Chaufferies** collectives au bois et reprise du projet de la Metro de l'exploitation forestière au Mûrier.

Accroître le réseau de chauffage urbain et augmenter la part du bois dans les combustibles utilisés (actuellement 18 %) en remplacement des ordures ménagères (actuellement 35 %)

¹ Cabotage : utiliser les TC pour des trajets courts. Il suppose de nombreux arrêts et s'adresse particulièrement aux «captifs» du TC : les jeunes et les personnes âgées.

4.1. EAU

Actuellement disponible et de bonne qualité elle est un bien collectif indispensable à chacun.

Cependant sa mise à disposition et son assainissement connaîtront des montées de tarification inéluctables. Tous les réseaux ne sont pas renouvelés à une cadence suffisante, ceux construits dans les années 50-60 réclament d'être renouvelés ce qui va entraîner un accroissement notable des prix.

Nous devons accentuer la maîtrise des outils de production et des coûts d'exploitation des eaux mais aussi mettre en place une tarification plus adaptée afin d'éviter de restreindre l'accès à cette ressource sur des critères financiers.

Il faudra faire évoluer la tarification de la production et l'assainissement de l'eau : Les 15 premiers m³ d'eau (pour chaque logement) seront facturés à très bas prix (**0.10€/m³**), puis augmenteront selon les tranches de consommation ; 1% des recettes sera reversé à un compte social destiné aux abonnés en difficulté de paiement et le gestionnaire sera tenu de plafonner sa rémunération.

Le développement de mesures réduisant la consommation d'eau potable : Récupération d'eau mise en place sur les bâtiments publics pour les sanitaires et les arrosages

4.2. Plan climat :



Développer la culture environnementale auprès des personnels de la ville et de la population. Accentuer les mesures **concrètes** : performances énergétiques du patrimoine, mutualisations des véhicules et auto-partage, deux roues éventuellement électriques pour déplacements urbains (*garage fermé pour vélos électriques en bas du Murier, circuits courts*) maintien des espaces de cultures urbaines, lutte contre les pollutions intérieures, biodiversité, éducation à l'écologie et animation, clauses spécifiques dans les marchés publics, porter au niveau Metro la création d'arrêt et vignettes covoiturage notamment à l'entrée des autoroutes ou sorties de ville.

Sobriété et efficacité énergétique :

- exonérer soit de 50% soit à 100% de taxe foncière pendant 5 ans (ou plus pour le neuf) les habitations ayant fait l'objet de travaux d'économies d'énergie ou les habitations neuves construites BBC 2012
- Négocier avec les bailleurs sociaux des travaux d'isolation conséquents (notamment pour les 424 anciens logements de la ville).

4.3. Déchets :

La Taxe des Ordures Ménagères est devenue la poire pour la soif de la Metro sans pour autant que cette recette permette de développer une stratégie nouvelle et affirmée de gestion de la collecte et du traitement des déchets.

Le Tri est mauvais. Des expériences sont, enfin, faites (à SMH et des ZAC) pour réduire et améliorer certaines collectes, mais l'organisation d'une action d'envergure reste à faire (verres, papiers cartons, ...)

Le devenir de l'incinération n'est pas traité. Il y a toujours la course aux déchets pour remplir l'incinérateur. Le rattachement du Sud Grenoble va, hélas, permettre de différer les décisions, (ils envoyaient leurs déchets à Chambéry !) et de ne pas aborder les recommandations du Grenelle concernant la baisse du volume de l'incinération.

Le compost de Murianette reste médiocre ; compatible avec la norme il demeure un « engrais » peu sollicité.

La prise en charge des déchets « de cuisine » (+ les résidus des marchés etc. ...) est une occasion à saisir pour construire un service Public de collecte des déchets de cuisine et de traitement, et améliorer le compost de

peu de qualité produit à Murianette. L'activité de restauration de la commune et la mobilisation des commerces de bouches impliqueront notre commune.

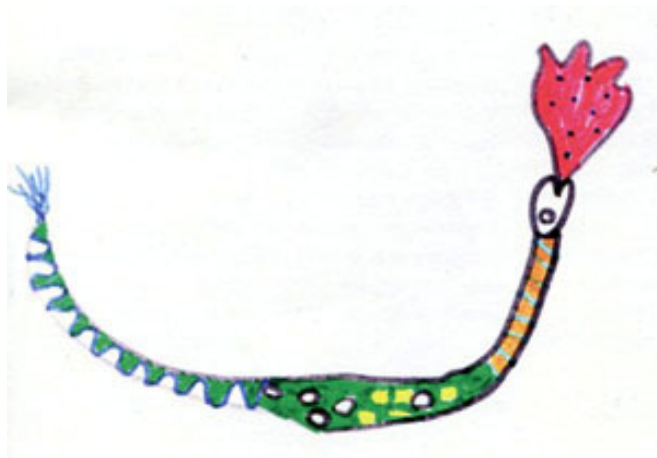
Poursuivre les adaptations de collectes réalisée dans le Sud-martinérois, avec des accompagnements ciblés tels : le compost collectif, prêt (*ou tournée*) de broyeurs pour les déchets verts, bacs pour papier, bacs à pile dans toutes les montées d'immeuble, collecte des déchets de cuisine, bacs sélectifs dans les ZAC etc... il y a de nombreuses modalités qui peuvent être lancées expérimentalement, mais qui auraient du mal à être généralisées sur tout le territoire..

5. Culture, Sports

5.1. La Culture de Tous

Après les périodes de culture élitiste, puis la volonté de l'accès de tous à la culture, nous sommes actuellement dans une démarche de « culture de tous ». C'est à dire, favoriser les démarches conduisant à l'appropriation et au partage de champs culturels par chacun.

Nous voulons faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. La culture peut être le levier d'un renouveau environnemental en territoire urbain en favorisant le développement d'expériences et en créant du sens pour les habitants.



Les cultures sont pour nous :

- porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement.
- vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale.
- catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse.
- élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires.

Et localement il nous faudra développer des espaces de mutualisation dans l'agglomération

grenobloise et des ouvertures vers ce qui se passe plus loin : permettre à des artistes, des écrivains "amateurs", de participer à des festivals, des rencontres ailleurs, de faire connaître leurs créations, leur talent.

Bibliothèques : Porter le projet d'une médiathèque de taille et de qualité intercommunale. Bénéficier du potentiel de toutes les bibliothèques de l'agglomération en renforçant la proximité et en facilitant l'accès. Créer un pôle d'animation favorisant la venue d'auteurs, d'écrivains et d'artistes bénéficiant à tout le réseau d'agglomération.

Écoles de musique : développer la mutualisation par des projets communs et le partage d'enseignements et instruments rares. Construire plusieurs cercles au niveau des écoles : de l'école de proximité jusqu'aux Conservatoires régionaux

Arts visuels, arts plastiques, photo, cinéma : Favoriser toutes les pratiques amateurs. Renforcer l'attractivité de « Mon Ciné » en l'installant dans de nouveaux locaux sur Neyrpic.

Culture scientifique et technique à décentraliser. Intégrant les compétences liées à la proximité du Campus et les étudiants dans la pratique et la médiation auprès des usagers.

Spectacle vivant :

Favoriser sur un réseau de salles complémentaires et non concurrentes dans l'agglomération, avec une identité de chaque lieu à construire, et s'ouvrir aux attentes des habitants

Aider à la création et résidences d'artistes, développer la rencontre entre artistes et citoyens en mettant en place des circuits d'agglomération

Favoriser la vitalité des jeunes en accompagnant les initiatives d'appropriation de pratiques amateurs et de cultures émergentes

S'inscrire dans un dispositif de soutien aux lieux intermédiaires de création et d'action culturelle, fabriques de Culture, à développer au niveau départemental ou régional. Inscrire la salle Paul Bert dans cette dynamique.

Éducation populaire

C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et se développer, à tous les âges de la vie. Elle reconnaît aussi la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc.). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.

Il s'agit de constituer une nouvelle plateforme associative, qui rassemble une équipe de militants politiques, syndicaux, mutualistes, de conférenciers ou d'intellectuels, ainsi que des organisateurs locaux de l'éducation populaire. Au travers d'un agenda mutualisé proposer à la population des initiatives (conférences, débats, films, animations, ...) animés par des organisateurs et des multiples structures (publiques, associatives, syndicales, militantes etc.) désireuses de refonder du lien social et politique par l'éducation populaire.

Accroître le travail avec établissements scolaires pour l'expression culturelle et l'accès à la culture des enfants et leurs familles.

Favorise un climat d'expression artistique par exemple en intégrant à la ville des Fresques artistiques sur murs publics, les maisons, les immeubles lorsque les habitants le souhaitent.

5.2. Sport :

Le sport induit des niveaux d'implication financière de la commune et du tissu associatif d'une grande diversité selon la discipline et le niveau dans la compétition .

La commune doit se focaliser sur les niveaux d'accueil, de formation sportif et de développement du tissu associatif. Au fur et à mesure que l'on progresse dans les niveaux de compétition il y a lieu de développer des synergies territoriales de plus en plus large pour faire face aux responsabilités logistiques et financières que ces niveaux nécessitent.

Dans ce domaine l'action communale reste donc limitée. Sauf à transférer la compétence sport à la Métro, ce qui n'est ni souhaité ni souhaitable, il faut installer une gouvernance locale du sport donnant un rôle moteur à la Métro :

- reconnaissant qu'aucun acteur n'est à même de régler seul les questions liées au sport,
 - associant dans la réflexion l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs,
 - articulant les décisions autour de projets explicites et partagés tant au niveau communal que supra communal.

Dans ce cadre, la Métro doit jouer un rôle pour la réflexion, la catalyse d'énergies, la coordination des acteurs et des politiques. Se doter d'un projet sportif d'agglomération permettant aux projets des communes de s'inscrire dans une dynamique plus vaste :

- Définir et réaliser un plan d'actions 2014-2020, par un travail collectif inscrit dans la durée et stabilisé dans un « Projet Sportif d'Agglomération » impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Il faut engager, au plus vite, une période dédiée à la réalisation de diagnostics, à la négociation et à la stabilisation d'objectifs communs et de moyens partagés, à la mise en place de procédures d'évaluation et de régulation.
- Mettre en place un cadre organisateur des enjeux du



sport : un enjeu d'épanouissement personnel tourné autour de la compétition et du loisir; un enjeu de société autour de l'éducation et la vie sociale, de l'intégration et de la santé ; un enjeu de territoire autour du haut niveau, du spectacle et du tourisme sportif.

- Organiser un observatoire des pratiques physiques et sportives pour :
- mobiliser les services internes et contractualiser avec les universités
- installer un comité de pilotage de la politique sportive d'agglomération avec sa déclinaison à St Martin d'Hères :
 - composé de 10 à 15 membres et comprenant des élus, des techniciens, des représentants du monde sportif associatif, et des experts.
 - Chargé de préparer, animer, synthétiser les travaux des commissions de travail ; rédiger, diffuser, réguler le projet sportif d'agglomération ; organiser et animer les assises locales du sport.
 - Rendre compte régulièrement du travail effectué : dans des Assises Locales du Sport, 2 fois par an, composées de l'ensemble des acteurs du sport

Dans notre ville il faut prioriser l'enracinement de disciplines sportives en favorisant la formation des encadrants du sport et la continuité des pratiques.

Il faudra clarifier, avec les clubs de sport, les pratiques et les moyens à mettre en place face à chaque étape de progression des clubs.

Favoriser le développement d'activités pour les femmes

6. Éducation - Enfance, Jeunesse

6.1. Petite enfance :

La participation est une composante essentielle d'une approche démocratique de l'éducation pour les jeunes enfants. Comme l'affirme l'OCDE, la mise en œuvre des processus de participation par les professionnels, les parents et la communauté est tout à la fois garantie et indicateur de qualité dans les services de la petite enfance.

Faire ensemble, et non « faire pour », prendre en compte enfants et parents plutôt que prendre en charge, relèvent d'une éthique professionnelle liée non seulement à la dimension de l'accueil des jeunes enfants, mais à la dimension plus générale du travail social.

Permettre aux parents un vrai choix de mode de garde, avec suffisamment de places et une prise en compte des horaires atypiques, sans que la Mairie soit seule à répondre à la demande. Favoriser les structures parentales ou associatives.

Assurer à tous les enfants une alimentation saine et un apprentissage de la vie, en enrichissant son vocabulaire et en offrant d'autres possibilités d'éveil que celles portées par leurs parents. Donnons à chaque famille la possibilité de choisir sans à-priori l'éducation de ses enfants, que ce soit avec des congés parentaux, des crèches, des haltes-garderies, des jardins d'éveil, des maternelles... et l'apprentissage du vivre ensemble, la découverte et la respect des règles...



Il ya lieu de se réappropriier la réalité de la demande sur notre ville (y compris les horaires atypiques) et de travailler avec les gros employeurs sur la commune. A partir de ces données il faudra un schéma d'intervention.

6.2. Education, Rythmes scolaires :

Assurer une planification de restauration du patrimoine des écoles et s'engager sur une ouverture des lieux à l'activité citoyenne.

Mettre en œuvre la réforme avec un vrai respect du rythme des enfants, du rythme quotidien, du rythme des apprentissages, et du rythme annuel.

Complémentarité et cohérence des interventions de l'Éducation Nationale et de la Ville pour donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite.

Introduire un travail de remise à plat et de construction collective par les acteurs d'un vrai projet éducatif de territoire, porteur d'une vision globale de l'enfant, respectant chacun des acteurs et garantissant l'égalité sur les territoires ; une vraie complémentarité entre le service public d'éducation – qui reste le garant de l'égalité républicaine – et les élus locaux, avec les parents et tout le tissu associatif, culturel et économique de proximité

Partager des projets en commun, c'est entrer dans de l'éducation partagée. Nous choisirons cette voie à SMH à la rentrée 2014. Les sujets ne manquent pas : éducation à l'environnement et au développement durable, éducation à la santé, à la citoyenneté s'appuient aussi bien sur les activités physiques et sportives que sur les différents champs de la culture et permettent des interventions tant des services municipaux que des parents ou des associations locales.

Aménager intelligemment le temps très long passé à l'école (y compris sur l'année), pour permettre aux enfants d'avoir des moments de décompression et de détente, les soulageant du stress de la collectivité est important, cela demande des locaux, du personnel qualifié, du matériel et un projet pédagogique concerté sur le territoire de la commune.

6.3. Jeunesse :

Mettre en place une Conférence de la jeunesse avec les associations, les acteurs publics et privés sur SMH pour définir les priorités municipales à partir d'un diagnostic partagé, basé sur une vision positive des jeunes qui sont l'avenir de notre société et de notre ville, et non seulement la recherche de moyens de les envoyer ailleurs.

Les jeunes martinérois ou étudiants ont besoin de découvrir et comprendre la ville, la société, le monde, pour s'y faire ou y trouver leur place : construisons ensemble des outils et des relations de confiance, reconnaissant leurs initiatives et favorisant les rencontres intergénérationnelles pour faire évoluer les représentations négatives des jeunes

Malgré les efforts des uns et des autres, les actions en faveur des jeunes restent trop segmentées, atomisées et peu lisibles. C'est ainsi qu'elles peinent à trouver leur cohérence et à toucher tous les jeunes, en particulier les plus fragiles, toujours défavorisés quand les informations et actions qui leur sont proposées ne sont pas facilement accessibles. Par ailleurs, il convient de privilégier les complémentarités et d'éviter les doublons inutiles et les actions dont l'impact n'est pas attesté.

La Conférence de la jeunesse avec les associations, les acteurs publics et privés sur SMH pourra aider à définir les priorités municipales après un diagnostic partagé.

7. Activité Économique, Emploi, Université

7.1. Surfaces commerciales :

Trop de grandes surfaces ont été développées à SMH. Cette pratique n'a pas favorisé l'emploi et a désagrégé le commerce local, donc une partie du lien social. Il est impératif de trouver la voie pour faire revivre le tissu local par des mesures d'accompagnement (stationnements, cheminements, coopération de fonds de commerces etc...)

Nota : 10 projets de grandes surfaces actuellement en cours en Isère, soit 47.000m² prévus en 2009 Green Center à Salaise (18.800 m²) ; 2010 : Chasse/Rhône (19 812 m²) ; 2011 : Neyrpic à SMH (24 000 m²) ; 2012 : Village de marques à Villefontaine (21 032 m²)
En 2007, avant IKEA; SMH avait déjà le double de surfaces commerciales que la moyenne de l'agglomération. Il faut stopper l'installation de nouvelles surfaces commerciales importantes à St Martin d'Hères.

7.2. Emploi :

Seulement 30% des actifs résidents dans la commune travaillent à SMH. Pour 70% d'entre eux le travail nécessite un déplacement.

- on constate une qualification plus faible des populations de la banlieue. 60% des plus de 15 ans ont au maximum un BEP (contre 43% à Grenoble)

- C'est Grenoble qui dispose le plus d'emplois « locaux » c'est à dire ne nécessitant pas de gros déplacements alors que l'emploi nécessite plus de déplacement dans les villes de banlieue.

Il faut restaurer un équilibre des emplois et des qualifications au niveau de la Metro en retrouvant des emplois liés à la fabrication ou aux services sur notre ville.

Favoriser la transition écologique des territoires

Adaptation des logements, assistance à la réduction des dépenses énergétiques, éducation des citoyens, développement des partages et des ré-emplois etc.. le nombre d'initiatives à prendre par la commune, les PME et les citoyens est illimité. Il sera un creuset de développement d'emploi. Mais il nécessite une volonté politique affirmée et la nécessité de placer (enfin) notre ville dans la captation de ces emplois.

L'université avec l'opération Campus doit être un élément capital dans la politique de coopération avec les incubateurs et les PME à mettre en place dans la commune.

Développer une économie de proximité :

Elle concerne d'abord les activités du petit commerce et des marchés. Des initiatives de la commune sont possibles pour enrayer le déclin de ces activités et assurer la stabilité nécessaire à ce tissu d'activités.

L'économie circulaire doit aussi imprégner les initiatives prises par la commune pour l'accueil des nouvelles activités. En ce sens l'évolution de la déchetterie doit intégrer une ressourcerie et une activité de réemploi.

7.3. Politique numérique :

Quel service public, pour quelle égalité des territoires ?

EELV suit avec attention la réflexion engagée par le gouvernement sur la couverture en très haut débit du territoire national. De ces choix dépend en effet ce que sera demain le paysage français du numérique, tant pour la performance globale des services que pour les conditions variables de leur disponibilité selon les territoires.

Symétriquement, la collecte et la contribution collective (*crowdsourcing*) de données cartographiques, culturelles, informatives..., sera favorisée par la mise en place d'outils (wiki de territoire) et d'événements (cartoparties, ateliers de rédaction numérique...). Notre objectif est d'inscrire la ville dans la dynamique « Open Data » qui permet aux citoyens d'exiger la disponibilité des données pour leurs besoins ou pour la construction de nouveaux services.

Le développement de la maîtrise publique de la fibre optique doit permettre une meilleure assise économique et un accès citoyen plus performant. Les domaines de la Santé, de l'énergie, des transports et du commerce sont ceux où le rapprochement entre les citoyens et les données pourront engendrer de nouveaux services.

La Metro doit se prononcer en faveur de la maîtrise du déploiement de la fibre optique.

8. Santé, Personnes âgées, Habitat, Aide Sociale, Handicap

8.1. Antenne mobile :

Le Principe de Précaution doit être appliqué à SMH comme ailleurs au vu de décisions de l'OMS qui est en train de reconnaître la nocivité des ondes radioélectriques émises par les antennes « possiblement cancérigène » de la téléphonie mobile .

Prendre exemple de l'accord trouvé entre la ville de Paris et les opérateurs (19/09/2012)

8.2. Cantines :

On peut proposer deux jours végétariens alimentation bio et locale (en lien avec le CGI) par semaine ! Il conviendra de négocier avec le Conseil Général de l'Isère les possibilités de recréer des cuisines sur place dans les collèges.

8.3. Handicap :

Veiller à la chaîne des déplacements pour les personnes en situation de handicap : accessibilité de la ville, espaces verts, stationnements, signalisations sonores, trottoirs...

Veiller à la mise en accessibilités des établissements publics et des commerces : diagnostic, aménagements, accueil de qualité

Développer l'accès au logement social sur le contingent ville

Garantir un accueil de qualité dans les services municipaux : formation des agents, Visio-interprétation, accueil des enfants handicapés (crèche, école, périscolaire)

Favoriser l'accès aux loisirs : adultes et enfants, « ACCOORD et Loisirs pluriel », dans des manifestations tout public ou spécifiques.

Sensibiliser les personnes valides au handicap : visites pédagogiques des quartiers, sensibilisation des concepteurs et décideurs, actions ponctuelles, mise en réseau d'autres acteurs, notamment le CHU

8.4. Politique Sociale

Nous engagerons une réflexion sur les services nécessaires devant être assurés par la ville. La connaissance des besoins actuels et de leur évolution est indispensable. Ces services sont importants et coûteux, il faut avoir l'audace de les adapter régulièrement.

Il sera nécessaire de revoir l'organisation de l'aide à domicile éventuellement en passant par une association, afin de stabiliser le service rendu.

8.5. Personnes âgées :

Passer de la gestion d'une «clientèle» à une approche dynamique du vieillissement de la population.

Dépasser une politique strictement immobilière et médicale pour une politique du "vivre ensemble" qui conforte la solidarité avec les plus fragiles.

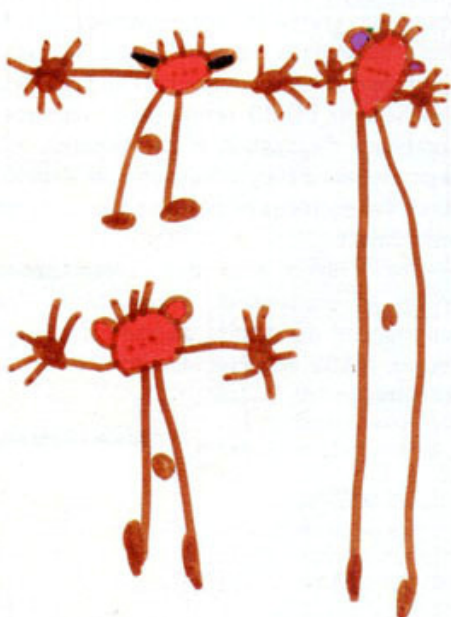
Pour cela un objectif: Rendre la ville plus agréable à nos aînés (et donc la rendre plus agréable à l'ensemble de nos concitoyens).

Écouter les personnes âgées, favoriser la création d'associations, passer du «faire pour» au «faire avec». Nombre d'entre eux ayant certainement beaucoup à nous apprendre et du temps à donner

Nota : population de SMH 2009 = 35 669 60 à 74 ans = 10 % ; 75 à 89 ans = 6,1% ; 90 ans ou plus = 0,4%

9. Démocratie et Lien Social, Communication

9.1. Démocratie participative :



Seule une volonté politique forte et des initiatives de terrain vont permettre d'amorcer une participation citoyenne. Ces mesures seront empreintes d'éducation populaire et conduiront à une élévation de l'autonomie citoyenne sur la ville.

Redonner la parole aux habitants c'est bien, c'est bien, mais cela ne suffit plus. Ils ont besoin de se réapproprier leur pouvoir d'agir. Faire avec et non pour eux

Cela passe par la mise en place de Conseils de quartiers sur la base de volontariat et de formation citoyenne qui doit conduire, dès le premier mandat, à des espaces de décisions réelles concernant des rénovations, des modalités d'apaisement des circulations, des accompagnements du rythme scolaire, des initiatives culturelles. Cela conduira à l'amélioration des projets, car les habitants ont une expertise d'usage. Prévoir un budget d'investissement participatif.

Dans le même temps l'ouverture des commissions de la municipalité à des organisations ou des citoyens est à mettre en place.

9.2. Communication :

Les outils de communication doivent être mis au service des initiatives des habitants et de leurs collectifs. Notamment en laissant de la place dans le journal mensuel à l'expression des habitants et des différentes composantes politiques du conseil municipal, comme sur la chaîne de télévision municipale, ainsi qu'aux réalisations des établissements scolaires, universités, associations,...

L'ouverture des données publiques (*Open Data*) rendue systématique (hors contrainte de protection de la vie privée) permettra l'appropriation par tous des informations communales, et l'émergence d'une expertise citoyenne, et éventuellement de nouvelles activités économiques de service.

9.3. Tranquillité Publique

Nous souhaitons la présence d'une police d'état de proximité et d'une police municipale présente au quotidien et proche des habitants.

Ces dernières années on a préféré rajouter de la technique aux policiers (voitures, téléphones, caméras) plutôt que de recruter. Ce mode d'organisation aboutit à la distanciation police/habitants. Les caméras de vidéosurveillance ont un rôle dissuasif, dans les lieux fermés comme les parkings ou les banques, mais sont peu utiles dans les lieux ouverts. Le coût (20 000 euros par caméra) est à comparer avec celui de la présence humaine, car il équivaut à la moitié du coût d'un éducateur.



La mission de la police municipale doit être mieux définie. Exempte de rôle en matière de répression, elle dispose de l'atout essentiel qu'est la proximité et le lien avec la vie des quartiers. Cet atout suppose un mode d'organisation qui combine l'écoute, la présence, la confiance des habitants, et le rappel à la règle, notamment en matière de circulation, de stationnement et de bruit.

Nous prévoyons la possibilité de développer de Travaux d'Intérêt Général dans les services municipaux en alternative à l'incarcération.

Nous développerons un service de médiation sociale, avec des médiateurs professionnels. Leur mission n'est pas de "vider" l'espace public mais d'aller à la rencontre de tous, de ceux qui subissent les nuisances et de ceux qui les occasionnent.

La politique Jeunesse doit aussi réfléchir à des lieux ouverts, y compris tard le soir, et c'est aux animateurs d'aller à la rencontre des jeunes pour les faire

venir dans ces lieux y compris pour discuter. La parole c'est plus fort que la violence, il faut recréer des lieux de parole.

Enfin, nous mettrons en place des cellules de veille dans les quartiers associant travailleurs sociaux, associations, médiateurs et Police nationale si besoin. C'est par ce travail en cellules territorialisées que nous parviendrons à une connaissance fine des problèmes à traiter et que nous établirons entre tous un dialogue constructif

En matière de tranquillité, l'hygiène et la propreté sont également des éléments fondamentaux. Il faut renforcer le budget et les moyens humains pour évacuer les déchets déposés sur la voie publique et effacer au plus vite les tags. Ces « préventeurs de propreté » devront arpenter toute la ville, repérer les tas sauvages et autres, et être en mesure de verbaliser.

10. Finances, Personnel, Fonctionnement Municipal

10.1. Finances :

"L'excédent" constaté de 30M€ devra permettre un saut qualitatif sur la ville.

Il sera affecté à :

- la restructuration du projet Neyrpic ",
- la démocratie participative, (budget pour conseils de quartier ou conférences communales, avec formation des participants)

- au Plan climat
- à la qualification et formation des personnels.

Le rôle de l'impôt est de couvrir les dépenses du service public décidé par la commune. Il peut être amené à baisser ou augmenter selon la réalité des dépenses ou les projets en cours de la commune. Cependant une baisse des impôts de la commune peut concerner la taxe prise par ERDF ou les impôts locaux en visant une correction des contributions apportées par les citoyens.

10.2. La Municipalité :

L'organisation et le mode de fonctionnement doivent être adaptés à une volonté politique.

Celle ci assurera la transparence et la collégialité indispensables à un rapprochement vers les citoyens.

Elle prendra en compte le non cumul des mandats et comptera les mandats intercommunaux comme des mandats à part entière.

Les moyens des groupes politiques devront être équilibrés.

Les commissions municipales devront être ouvertes à la population et être le lieu du débat prospectif sur tous les champs de compétence de la ville.

10.3. Participation citoyenne :

Il s'agit d'un grand chantier d'éducation populaire à même de faciliter l'accès des habitants aux affaires de la commune. Les politiques de mises à disposition et de présentation des données permettant aux habitants de se prononcer doivent être revues afin de faciliter la connaissance et la capacité d'intervention des habitants .

Un élu responsable par quartier pour être à l'écoute permanente des habitants et qui répondrait aux courriers des habitants et faciliterait leur rencontre.

La proposition de mise en place de budget de quartiers doit être conçue comme un chantier expérimental qui doit adapter les propositions selon chaque quartier.

10.4. Le Personnel :

Développer la participation et la formation, la mobilité interservices pour éviter l'ennui ou la routine et faciliter les remplacements.

La modernisation des services publics et le rapprochement vers les publics entraînent de grandes modifications dans les compétences demandées et les modes d'organisation au travail. Ces évolutions ne peuvent être conduit qu'avec une grande volonté de concertation et des projets transparents.

Nota:

Mairie effectifs =1063 ; ETP=864 ; 2/3 femmes ; âge moyen : 46,5 ans.

CCAS effectifs =205 ; ETP=137 ; 75% femmes; âge moyen : 47,5 ans

11. La Metro

Longtemps cantonnée dans un rôle de redistribution, la Metro a mis du temps à prendre en charge des compétences qui nécessitent de réelles initiatives d'agglomération et pas seulement une juxtaposition des volontés municipales. Cela concernait les déchets, les transports et le logements.

Il demeure que les élus à la Metro commencent à envisager un rôle plus dynamique, plus prescripteur. Les modifications territoriales de la Metro vont à la fois ralentir et accélérer ce processus. L'intégration des nouveaux conduira à des formulations d'attentes voire d'exigences.

Pour les écologistes le développer des synergies au niveau de la Metro revêt un aspect central car c'est le territoire du bassin de vie réel des habitants dans lequel ils habitent, s'éduquent, travaillent, se développent et veulent y trouver leurs loisirs.

Le nouveau mode de désignation des élus à la Metro (fléchage sur les listes municipales) permettra de rendre plus apparents les futurs élus en charge. Ils demeureront des désignés par territoire et sur des listes majoritaires. Il est donc attendu que les écologistes n'aient pas leur juste place dans ce dispositif. Comme dans d'autres institutions (cantonales, législatives ...) nous agissons pour que la voix des écologistes se fassent entendre à la Metro.

Sans forcément conquérir des compétences affirmées la Metro doit s'engager pour que les services publics qui sont à l'échelle de son territoire fassent l'objet de politiques concertées entre toutes les communes. Cela concerne (en sus des compétences actuelles) l'eau, l'énergie, le développement économique, le foncier et l'urbanisme.

La gouvernance de la Metro devra évoluer, non seulement pour intégrer les 125 élus de son parlement mais aussi pour renforcer la culture d'agglomération auprès des citoyens. Les écologistes refusent de voir l'élaboration des politiques comme un transfert des communes vers la Metro. La place des communes doit être entière dans l'appréhension des problématiques et les moyens de réaliser les réponses appropriées. La Metro a un rôle d'animation et de mutualisations de moyens. Elle ne vivra que si les communes se rapprochent de leurs habitants pour élaborer des solutions valables dans une perspective d'agglomération.

